

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Version:4

Date de révision: 12/02/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation: DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Utilisation de la substance / préparation: Détachant textile liquide

N° code du produit: 315221000 002 2

Identification de la société / entreprise: SOCIETE EAU ECARLATE
28, rue de la Résistance
F-91707 Ste Geneviève des Bois
France
Tél: +33 (0)1 69 46 52 70
Télécopie: +33 (0)1 69 46 25 22

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Facilement inflammable. Irritant pour la peau. L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): Dangers physico-chimiques / Risque d'explosivité :
Extrêmement dangereux. Des fuites de gaz ou des épandages de liquides peuvent aisément former des mélanges inflammables à des températures égales ou supérieures au point d'éclair.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Formule: EE01

Description de la préparation: Mélange de solvants hydrocarbures aliphatiques

Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- PARFUM
Conc. (% pds):(%) : 0 < C ≤ 1 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-65
- limonene - N° Id.: 601-029-00-7 - N° CE: 227-813-5 - N° CAS: 5989-27-5
Conc. (% pds):(%) : 0 < C ≤ 1 - Classification: • R 10 • Xi; R 38 • R 43 • N; R 50-53 •
- citral - N° Id.: 605-019-00-3 - N° CE: 226-394-6 - N° CAS: 5392-40-5
Conc. (% pds):(%) : 0 < C ≤ 1 - Classification: • Xi; R 38 • R 43 •
- n-hexane - N° Id.: 601-037-00-0 - N° CE: 203-777-6 - N° CAS: 110-54-3
Conc. (% pds):(%) : 1 < C ≤ 5 - Classification: • F; R 11 • Repr. Cat. 3; R 62 • Xn; R 48/20-65 • Xi; R 38 • R 67 • N; R 51-53 •
- pentane; [1] isopentane; 2-méthylbutane [2] - N° Id.: 601-006-00-1 - N° CE: 201-142-8 - N° CAS: 78-78-4
Conc. (% pds):(%) : 0 < C ≤ 1 - Classification: • F+; R 12 • Xn; R 65 • R 66 • R 67 • N; R 51-53 •
- heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10] - N° Id.: 601-008-00-2 - N° CE: 205-563-8 - N° CAS: 142-82-5
Conc. (% pds):(%) : 30 < C ≤ 40 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 65 • Xi; R 38 • R 67 • N; R 50-53 •
- cyclohexane - N° Id.: 601-017-00-1 - N° CE: 203-806-2 - N° CAS: 110-82-7
Conc. (% pds):(%) : 10 < C ≤ 15 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 65 • Xi; R 38 • R 67 • N; R 50-53 •
- méthylcyclohexane - N° Id.: 601-018-00-7 - N° CE: 203-624-3 - N° CAS: 108-87-2
Conc. (% pds):(%) : 5 < C ≤ 10 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 65 • Xi; R 38 • R 67 • N; R 50-53 •
- cyclopentane - N° Id.: 601-030-00-2 - N° CE: 206-016-6 - N° CAS: 287-92-3
Conc. (% pds):(%) : 5 < C ≤ 10 - Classification: • F; R 11 • R 52-53 •
- Mélanges d'isomères d'hexane
Conc. (% pds):(%) : 40 < C ≤ 50 - Symbole(s): F Xn N - Phrase(s) R: 11-38-51-53-65-67

4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Version:4

Date de révision: 12/02/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Conseils généraux:	Consulter un médecin après toute exposition importante.
Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux:	Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s):	En cas d'incendie, utiliser: du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse, dioxyde de carbone (CO2) Stopper l'alimentation du feu. Si le produit répandu ne s'est pas enflammé, Si les conditions le permettent, laisser brûler sous contrôle. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.
Méthode(s) spéciale(s):	Appareillages antidéflagrants indispensables. Si les conditions le permettent, laisser brûler sous contrôle. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Risques spéciaux:	Voir risque inscrit au paragraphe 2, propriétés physico-chimiques
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Evacuer la zone dangereuse. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Éliminer toute source d'ignition. Avertir les occupants des zones situées dans le vent des risques d'incendie et d'explosion. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Endiguer et contenir le produit renversé.
Méthode(s) de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr. Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Éliminer comme un déchet dangereux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	
- Précaution(s):	Formation possible de produits volatils inflammables. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inhaler les vapeurs.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Version:4

Date de révision: 12/02/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple.
Eviter les décharges d'électricité statique.
Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans les locaux habités.
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Ne pas utiliser dans la machine à laver le linge
ne pas utiliser en atmosphère confinée
- Stockage
- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
matières combustibles
Prendre soin de laisser s'échapper la pression interne du récipient avant son ouverture.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
- Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier doux, acier inoxydable polyéthylène (haute densité) polyester, teflon
- Matériaux d'emballage non adaptés: caoutchouc naturel, caoutchouc butyl, EPDM, polystyrène.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:
- n-hexane:VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 176
 - pentane; [1] isopentane; 2-méthylbutane [2]:VME ppm = 600 - VME mg/m³ = 1770 - VLE ppm = 750 - VLE mg/m³ = 2210
 - heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10]:VME ppm = 500 - VME mg/m³ = 2085
 - cyclohexane:VME ppm = 300 - VME mg/m³ = 1030
 - méthylcyclohexane:VME ppm = 400 - VME mg/m³ = 1610
 - cyclopentane:VME ppm = 600 - VME mg/m³ = 1720
 - . pentanes : VME 600ppm
- VME : 1200 mg/m³ (300 ppm) calcul basé sur la méthode de normalisée pour les hydrocarbures (RCP)

Equipement de mesure : ils sont disponibles auprès des autorités suivantes :

- caisse régionale d'assurances maladies
- INRS

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
filtres AX ou similaire EN 136 : 1998
- Protection des mains: Porter des gants appropriés: EN 374-1 : 2003 EN 374 - 2 2003 EN 374 - 3 2003
Le choix des gants dépend des conditions de travail, mais des gants en NITRILE Les gants doivent être changés aussi souvent que nécessaire.
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié EN 13832-2 :2004 EN 14605 : 2005
- Protection des yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales EN 166: 2001
- Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Version:4

Date de révision: 12/02/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Informations générales

- Aspect: liquide fluide translucide
- Couleur: incolore
- Odeur: hydrocarbure aliphatique citronné

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
 - Réserve alcaline/acide: Non applicable.
 - Point / intervalle d'ébullition: 60-98°C
 - Point / intervalle de fusion: < -20°C
 - Point d'éclair: -26°C
 - Température d'auto-inflammabilité: > 200°C
 - Limites d'explosivité: entre 1.1 et 8.3 % Vol dans air approximatif
 - Pression de vapeur:
 - 20°C : 24.6 kPa
 - 38°C : 52.7 kPa
 - 50°C : 92 kPa
 - Densité gazeuse: 101.3 kg/m3 (air=1) : >1
 - Densité relative (eau = 1): 0.7 à 15°C
 - Viscosité: 0.6 mm²/s
 - Hydrosolubilité: < 0.1 %Pds à 20°C
 - Liposolubilité: complètement soluble
 - Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques
 - Vitesse d'évaporation: (n-butyle acétate = 1) 10000 estimé
- Autres données
- Poids moléculaire : 89 (calculé)
Le produit n'est pas hygroscopique
Coefficient de dilatation thermique : 0.00132°C (liquide)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
- Conditions à éviter: Des charges électrostatiques peuvent se former à la suite de mouvement, d'agitation, etc. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer. ne pas utiliser en atmosphère confinée
- Matières à éviter: Réactions dangereuses avec le oxydants forts
- Produits de décomposition dangereux: aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation: Des concentrations dépassant la concentration admise sur le lieu de travail peuvent provoquer irritation des yeux, migraine, vertiges, effets sur le système nerveux central
 - Contact avec la peau: faiblement toxique
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer: dessèchement et dégraissage de la peau aboutissant à une gêne et à une dermatite
 - Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
 - Ingestion: L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie. Il en est de même en cas de vomissements. Toxicité minimale.
- Information(s) supplémentaire(s): Ce produit contient des substances inscrites au tableau des maladies professionnelles n° 84 (affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnels)
59- intoxication professionnelle par l'hexane

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Version:4

Date de révision: 12/02/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	La préparation est un composé organique volatil au sens de la Directive 99/13/CE
Mobilité	Ce produit est extrêmement volatil et s'évaporerait rapidement dans l'air s'il est rejeté dans l'eau. Cette préparation contient plusieurs substances dangereuses pour l'environnement.
Persistance et dégradabilité	Le produit peut se dégrader rapidement dans l'air et est supposé être éliminé en station d'épuration.
Effets sur l'environnement:	Probablement toxique pour l'environnement aquatique. Des effets néfastes à long terme sur les organismes aquatiques sont possibles en cas d'exposition continue.
Effets nocifs divers	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés:	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Emballages contaminés:	Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Catalogue européen des déchets 20 01 13 : solvants
Information(s) supplémentaire(s):	ce produit ne peut pas être mis en décharge ni être évacués dans les égout, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Ce produit ne génère pas de cendres et peut être brûlé directement dans une installation adéquate.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
Numéro ONU	3295
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)	
- Nom d'envoi exact:	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (ISO & CYCLOHEXANES) - ((pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa))
- Classe de danger:	3
- Groupe d'emballage:	II
- Code TREM-CARD:	3WE
- Etiquettes ADR/RID:	3
- Code danger:	33
- Code de classification et dispositions spéciales:	F1 274 640D
- Instructions d'emballage:	P001 IBC02 R001
Voies maritimes (IMDG)	
- Nom d'expédition:	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A. (ISO ET CYCLOHEXANES) - HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
- Classe:	3
- Groupe d'emballage:	II
- Polluant marin:	NO
- N° FS:	F-E, S-D
- Etiquette(s) IMDG:	3
- Instructions d'emballage:	P001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Version:4


Date de révision: 12/02/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact:	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.(ISO & CYCLOHEXANE)
- ICAO/IATA classe:	3
- Groupe d'emballage:	II
- Etiquettes ICAO/IATA:	3
- Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses et préparations dangereuses
N° CE:	Non applicable.
Contient:	<ul style="list-style-type: none">• heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10]• Mélanges d'isomères d'hexane
Symbole(s):	F - Facilement inflammable ; Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement 
Phrase(s) R:	11 Facilement inflammable. 38 Irritant pour la peau. 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Phrase(s) S:	2 Conserver hors de la portée des enfants. 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 24 Éviter le contact avec la peau. 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Information(s) complémentaire(s):	Indication tactile pour les non voyants Fermeture à l'épreuve des enfants Contient du (de la) limonene. Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE. Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de - 30ème adaptation directive substances dangereuses - directive 99/45 sur les préparations dangereuses et adaptations
Rubrique n° 3 : Phrase(s) R	R10 Inflammable. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38 Irritant pour la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R11 Facilement inflammable. R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R62 Risque possible d'altération de la fertilité. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR INSTANTANNE EAU ECARLATE

Version:4

Date de révision: 12/02/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

	<p>terme pour l'environnement aquatique. R12 Extrêmement inflammable. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51 Toxique pour les organismes aquatiques. R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>
Avis ou remarques importantes:	<p>L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites. Et elle est transmise en supposant que le produit sera utilisé de la manière et dans le but fixé par le fabriquant. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.</p>
Utilisation de la substance / préparation	Détachant textile liquide
Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Recommandation(s):	Parmi autres ingrédients DETACHEUR INSTANTANNE Contient: plus de 30% d'hydrocarbures aliphatiques et un parfum(limonène & citral)
Historique	
- Date de la première édition:	21/01/03
- Date de la révision précédente:	26/02/2007
- Date de révision:	12/02/2009
- Version:	4
- Révision chapitre(s) n°:	2-15-16
Réalisé par:	Danièle SAVILLE(daniele.saville@wanadoo.fr)